

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00499

Numéro SIREN : 825 135 403

Nom ou dénomination : A.S.P.S BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2019 sous le numéro de dépôt A2019/027237

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

**LYON**

A2019/027237

**Dénomination :** A.S.P.S BATIMENT  
**Adresse :** 13 rue du Perron 69600 Oullins -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2017B00499  
**n° d'identification :** 825 135 403  
**n° de dépôt :** A2019/027237  
**Date du dépôt :** 12/08/2019

**Pièce :** Décision(s) des associés du 29/07/2019



5318571

## **A.S.P.S. BATIMENT**

Société par actions simplifiée  
Au Capital de : 2 000 €  
Siège social : 13 Rue du Perron  
69600 OULLINS

**R.C.S. LYON B 825 135 403**

### **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES ASSOCIES**

**DU 29 JUILLET 2 019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,  
Et le vingt-neuf juillet à 18 Heures,

Les associés de la Société **A.S.P.S. BATIMENT** se sont réunis au cabinet de Maître Grivel - Avocat, sur convocation verbale du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur **DA COSTA SOUSA Carlos**, Président de la Société.

Monsieur **DA COSTA SOUSA Carlos** constate que tous les associés sont présents et que les décisions peuvent valablement être prises conformément aux dispositions statutaires à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

#### **Les associés ont pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :**

. Décisions à prendre suite à fin de partenariat.

Monsieur le Président rappelle en effet, que les deux associés ont décidé de poursuivre un objectif professionnel personnel différent qui les conduisent ce jour à mettre fin d'un commun accord au mandat de directeur général de Monsieur DE SA Paulo à compter du 31 juillet 2019 ; Monsieur DE SA s'engageant à céder la totalité de ses actions moyennant un prix ferme et définitif à Monsieur DA COSTA SOUSA Carlo.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les Associés décident que le mandat de directeur général de Monsieur DE SA Paulo prendra fin le 31 juillet 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités légales prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés et consigné sur le registre de ses délibérations.

**Mr Carlos DA COSTA SOUSA**

LU ET APPROUVE  


**Mr Paulo DE SA**

LU ET APPROUVE  
